

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2023-04

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	17	17

Date de la convocation :	le 20 janvier 2023
Date de publication électronique :	le 20 février 2023

**Séance du 26 janvier 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Gérard DELANEF, Alain DENNEL, Daniel GAGE, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Éric ROUGEAUX par Monsieur Gérard DELANEF, Monsieur Patrice CARVALHO par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Daniel LARONZE par Monsieur Arnaud LUISIN,

Absents non représentés : Mesdames Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Annulation de la participation aux frais d'avant-projet de la rue du Jeu d'Arc à MARGNY SUR MATZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le titre n°173 au compte 705 – Études, d'un montant de 1 500 € émis le 06 octobre 2020 à l'encontre de la commune de Margny sur Matz pour sa participation aux frais d'avant-projet des travaux d'enfouissement de la rue Saint Jean d'abandonnés par la commune,

Vu le courrier adressé par Monsieur le Maire de Margny sur Matz en date du 05 janvier 2023,

Considérant l'augmentation de la prise en charge financière des travaux d'enfouissement des réseaux par le SEZEO à compter de 2021,

Considérant ces nouvelles conditions, le Conseil Municipal de Margny sur Matz a décidé de réaliser cette opération dès l'obtention des accords de subventions demandées auprès d'autres financeurs publics (DETR et Conseil Départemental) par délibération du 15 octobre 2021,

Monsieur le Président propose d'annuler le titre n°173 du 06 octobre 2020 pour un montant de 1 500 €,

Monsieur le Président précise que cette annulation fera l'objet d'un mandat au compte 673 – Titres annulés et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**ANNULE** le titre n°173 du 06 octobre 2020 d'un montant de 1 500 euros.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

